

RÈGLEMENT DU JEU CONCOURS OPTIC 2000 « Billet gagnant »

ARTICLE 1

La société GADOL OPTIC 2000 au capital variable de 500 000 € dont le siège est situé 5 avenue Newton 92140 Clamart immatriculé au RCS de Nanterre sous le numéro 326 980 018 (ci-après l'« Organisateur »), organise du 02/01/2024 à 00h01 au 30/04/2024 à 23h59, un jeu concours avec obligation d'achat, intitulé Jeu concours « Optic 2000 x JO 2024 » (ci-après, le « Jeu »).

Pendant sa durée, le Jeu concours sera accessible :

- Par QR Code en magasin

ARTICLE 2

La participation au Jeu concours est ouverte à toute personne physique majeure résidant en France (DROM-COM compris), à l'exception des membres du personnel de l'Organisateur et des sociétés affiliées et, d'une façon générale, des sociétés et des personnes ayant participé directement ou indirectement à sa promotion et/ou réalisation (ci-après désignés, le ou les « **Participants** »).

Une seule participation est possible (même adresse mail) sur toute la durée du jeu concours.

La participation à ce jeu concours implique l'acceptation sans réserve du présent règlement et le respect des dispositions légales et réglementaires en vigueur en France.

Le non-respect de ces conditions entraînera de plein droit l'annulation de la participation au Jeu concours.

ARTICLE 3

3.1 –

Le jeu-concours est avec obligation d'achat et comprend plusieurs tirages au sort.

3.2 –

Le Joueur peut accéder au Jeu concours du 02/01/2024 à 00h01 au 31/04/2024 23h59, uniquement en ligne à l'aide d'un smartphone ou d'un ordinateur. Il ne peut jouer qu'une (1) seule fois pendant toute la durée du Jeu concours.

Le participant pourra accéder au Jeu concours à condition de respecter les étapes suivantes :

- (1) Acheter au moins un produit uniquement dans un magasin Optic 2000 participant à l'opération pendant toute la durée de l'opération.
- (2) Le participant devra scanner le QR code figurant sur le flyer remis par l'opticien pendant la durée de l'opération.
 - Ce QR code redirigera directement le Participant vers la page dédiée au Jeu concours, accessible au lien suivant : <https://kx1.co/website/billetgagnantoptic2000>
- (3) Une fois sur la page du formulaire du Jeu concours, le Participant devra compléter dans le formulaire de participation les informations suivantes :
 - Nom
 - Prénom
 - Adresse email
 - Mobile
 - Département où le Participant a effectué son achat
 - Magasin Optic 2000 où le Participant a effectué son achat
 - Numéro de la facture
- (4) Le participant devra confirmer et s'engager qu'il est en possession d'une preuve d'achat valide provenant d'un magasin Optic 2 000 participant.
- (5) Il devra ensuite reconnaître avoir pris connaissance du règlement et l'accepter dans son intégralité. Le Participant devra donc cliquer sur la case « Je valide » pour confirmer son souhait de participer au Jeu concours.

Le Participant devra impérativement renseigner toutes ces informations pour que sa participation puisse être prise en compte.

- (6) Une fois le formulaire de participation complété et validé, le Participant devra ensuite répondre à un questionnaire comprenant une (1) question, en choisissant une réponse parmi les 3 proposées. Il sera redirigé vers la page du résultat qui lui indiquera le résultat du questionnaire et son inscription au tirage au sort.

Afin d'être éligible au tirage au sort, le participant devra obligatoirement répondre correctement à la question posée.

Si le participant ne répond pas correctement, il sera redirigé vers la page « perdu » et n'est pas inscrit au tirage au sort. Il peut néanmoins retenter sa chance, une seconde fois, en cliquant sur le bouton « rejouer ».

L'organisateur se réserve le droit de procéder à toute vérification.

3.3 –

Les informations figurant sur les formulaires de participation sont la preuve de l'identité des participants et engagent ces derniers. L'Organisateur se réserve le droit de procéder à toute vérification utile dans le cadre du respect du présent règlement.

Les Participants n'ayant pas justifié de leurs coordonnées et identités complètes ou qui les auront fournies de façon inexacte ou mensongère seront susceptibles d'être disqualifiés, tout comme les Participants refusant les collectes, enregistrements et utilisations des informations à caractère nominatif les concernant et strictement nécessaires pour les besoins de la gestion du Jeu concours.

3.4 –

Les gagnants seront désignés au cours de quatre (4) tirages au sort électroniques parmi l'ensemble des Participants ayant réalisé l'intégralité des étapes ci-dessus.

Les tirages au sort seront réalisés aux dates suivantes :

- 05/02/2024
- 05/03/2024
- 05/04/2024
- 07/05/2024

Les tirages au sort désigneront chacun vingt-quatre (24) gagnants et vingt-quatre (24) suppléants. Une seule dotation sera attribuée par Gagnant ou suppléant.

Les tirages au sort seront réalisés par Cassiop, société par actions simplifiées, au capital de 3 041 euros, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Lille Métropole sous le numéro 527 871 842, dont le siège social est situé 75bis Boulevard d'Armentières– 59100 Roubaix

ARTICLE 4 : LOTS OFFERTS DANS LE CADRE DU JEU CONCOURS

4.1 –

Au total, cent quatre-vingt-douze (192) places pour les Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024 seront offertes dans le cadre du Jeu concours.

Les places seront distribuées par lots de deux, soit quatre-vingt-seize (96) lots qui seront distribués par tirage au sort et répartis de la manière suivante :

TAS 1 : Février – 24 gagnants répartis de la manière suivante :

- 1 gagnant : 2 places Cérémonie de clôture des Jeux Olympiques de Paris 2024 prévue le 11/08/2024 d'une valeur unitaire équivalente à 1 100 € TTC – 1 nuit HOTEL comprise, pour 2 personnes, réservée préalablement par l'Organisateur. (valeur équivalente à 250€)
- 1 gagnant : 2 places Cérémonie d'ouverture Jeux Paralympiques de Paris 2024 prévue le 28/08/2024 d'une valeur unitaire équivalente à 700 € TTC – 1

nuit HOTEL comprise, pour 2 personnes, réservée préalablement par l'Organisateur. (valeur équivalente à 250€)

- 8 gagnants : 16 places Jeux Olympiques de Paris 2024 – épreuve Football prévue le 24/07/2024 d'une valeur unitaire équivalente de 50€ TTC
- 2 gagnants : 4 places Jeux Olympiques de Paris 2024 – épreuve Rugby à 7 prévue le 25/07/2024 d'une valeur unitaire équivalente de 90€ TTC
- 2 gagnants : 4 places Jeux Olympiques de Paris 2024 – épreuve Tennis de table prévue le 27/07/2024 d'une valeur unitaire équivalente de 100€ TTC
- 2 gagnants : 4 places Jeux Olympiques de Paris 2024 – épreuve Basket 3x3 prévue le 03/08/2024 d'une valeur unitaire équivalente de 90€ TTC
- 4 gagnants : 8 places Jeux Paralympiques de Paris 2024 – épreuve Rugby fauteuil prévue le 29/08/2024 d'une valeur unitaire équivalente de 40€ TTC
- 1 gagnant : 2 places Jeux Paralympiques de Paris 2024 – épreuve Para tennis de table prévue le 04/09/2024 d'une valeur unitaire équivalente de 40€ TTC
- 3 gagnants : 6 places Jeux Paralympiques de Paris 2024 – épreuve Basket fauteuil prévue le 29/08/2024 d'une valeur unitaire équivalente de 40€ TTC

TAS 2 : Mars – 24 gagnants répartis de la manière suivante :

- 1 gagnant : 2 places Cérémonie de clôture des Jeux Olympiques de Paris 2024 prévue le 11/08/2024 d'une valeur unitaire équivalente à 1 100 € TTC – 1 nuit HOTEL comprise, pour 2 personnes, réservée préalablement par l'Organisateur. (valeur équivalente à 250€)
- 1 gagnant : 2 places Cérémonie d'ouverture Jeux Paralympiques de Paris 2024 prévue le 28/08/2024 d'une valeur unitaire équivalente à 700 € TTC – 1 nuit HOTEL comprise, pour 2 personnes, réservée préalablement par l'Organisateur. (valeur équivalente à 250€)
- 1 gagnant : 2 places Cérémonie de clôture Jeux Paralympiques de Paris 2024 prévue le 08/09/2024 d'une valeur unitaire équivalente à 400 € TTC – 1 nuit HOTEL comprise, pour 2 personnes, réservée préalablement par l'Organisateur. (valeur équivalente à 250€)
- 7 gagnants : 14 places Jeux Olympiques de Paris 2024 – épreuve Football prévue le 24/07/2024 d'une valeur unitaire équivalente de 50€ TTC
- 2 gagnants : 4 places Jeux Olympiques de Paris 2024 – épreuve Rugby à 7 prévue le 25/07/2024 d'une valeur unitaire équivalente de 90€ TTC
- 1 gagnant : 2 places Jeux Olympiques de Paris 2024 – épreuve Tennis de table prévue le 27/07/2024 d'une valeur unitaire équivalente de 100€ TTC
- 1 gagnant : 2 places Jeux Olympiques de Paris 2024 – épreuve Basket 3x3 prévue le 03/08/2024 d'une valeur unitaire équivalente de 90€ TTC
- 3 gagnants : 6 places Jeux Paralympiques de Paris 2024 – épreuve Rugby fauteuil prévue le 29/08/2024 d'une valeur unitaire équivalente de 40€ TTC
- 2 gagnants : 6 places Jeux Paralympiques de Paris 2024 – épreuve Para tennis de table prévue le 04/09/2024 d'une valeur unitaire équivalente de 40€ TTC
- 3 gagnants : 6 places Jeux Paralympiques de Paris 2024 – épreuve Basket fauteuil prévue le 29/08/2024 d'une valeur unitaire équivalente de 40€ TTC
- 2 gagnants : 4 places Jeux Paralympiques de Paris 2024 – épreuve Para Taekwondo prévue le 29/08/2024 d'une valeur unitaire équivalente de 30€ TTC

TAS 3 : Avril – 24 gagnants répartis de la manière suivante :

- 1 gagnant : 2 places Cérémonie de clôture des Jeux Olympiques de Paris 2024 prévue le 11/08/2024 d'une valeur unitaire équivalente à 1 100 € TTC – 1 nuit HOTEL comprise, pour 2 personnes, réservée préalablement par l'Organisateur. (valeur équivalente à 250€)
- 1 gagnant : 2 places Cérémonie de clôture Jeux Paralympiques de Paris 2024 prévue le 08/09/2024 d'une valeur unitaire équivalente à 400 € TTC – 1 nuit HOTEL comprise, pour 2 personnes, réservée préalablement par l'Organisateur. (valeur équivalente à 250€)
- 5 gagnants : 10 places Jeux Olympiques de Paris 2024 – épreuve Football prévue le 24/07/2024 d'une valeur unitaire équivalente de 50€ TTC
- 2 gagnants : 4 places Jeux Olympiques de Paris 2024 – épreuve Rugby à 7 prévue le 25/07/2024 d'une valeur unitaire équivalente de 90€ TTC
- 1 gagnant : 2 places Jeux Olympiques de Paris 2024 – épreuve Tennis de table prévue le 27/07/2024 d'une valeur unitaire équivalente de 100€ TTC
- 1 gagnant : 2 places Jeux Olympiques de Paris 2024 – épreuve Basket 3x3 prévue le 03/08/2024 d'une valeur unitaire équivalente de 90€ TTC
- 2 gagnants : 4 places Jeux Paralympiques de Paris 2024 – épreuve Rugby fauteuil prévue le 29/08/2024 d'une valeur unitaire équivalente de 40€ TTC
- 4 gagnants : 8 places Jeux Paralympiques de Paris 2024 – épreuve Rugby fauteuil prévue le 30/08/2024 d'une valeur unitaire équivalente de 40€ TTC
- 2 gagnants : 4 places Jeux Paralympiques de Paris 2024 – épreuve Para tennis de table prévue le 04/09/2024 d'une valeur unitaire équivalente de 40€ TTC
- 2 gagnants : 4 places Jeux Paralympiques de Paris 2024 – épreuve Basket fauteuil prévue le 29/08/2024 d'une valeur unitaire équivalente de 40€ TTC
- 2 gagnants : 4 places Jeux Paralympiques de Paris 2024 – épreuve Basket fauteuil prévue le 08/09/2024 d'une valeur unitaire équivalente de 70€ TTC
- 1 gagnant : 2 places Jeux Paralympiques de Paris 2024 – épreuve Para Taekwondo prévue le 29/08/2024 d'une valeur unitaire équivalente de 30€ TTC

TAS 4 : Mai – 24 gagnants répartis de la manière suivante :

- 1 gagnant : 2 places Cérémonie de clôture Jeux Paralympiques de Paris 2024 prévue le 08/09/2024 d'une valeur unitaire équivalente à 400 € TTC – 1 nuit HOTEL comprise, pour 2 personnes, réservée préalablement par l'Organisateur. (valeur équivalente à 250€)
- 3 gagnants : 6 places Jeux Olympiques de Paris 2024 – épreuve Football prévue le 24/07/2024 d'une valeur unitaire équivalente de 50€ TTC
- 1 gagnant : 2 places Jeux Olympiques de Paris 2024 – épreuve Rugby à 7 prévue le 25/07/2024 d'une valeur unitaire équivalente de 90€ TTC
- 1 gagnant : 2 places Jeux Olympiques de Paris 2024 – épreuve Tennis de table prévue le 27/07/2024 d'une valeur unitaire équivalente de 100€ TTC
- 1 gagnant : 2 places Jeux Olympiques de Paris 2024 – épreuve Basket 3x3 prévue le 03/08/2024 d'une valeur unitaire équivalente de 90€ TTC
- 1 gagnant : 2 places Jeux Paralympiques de Paris 2024 – épreuve Rugby fauteuil prévue le 29/08/2024 d'une valeur unitaire équivalente de 40€ TTC
- 5 gagnants : 10 places Jeux Paralympiques de Paris 2024 – épreuve Rugby fauteuil prévue le 30/08/2024 d'une valeur unitaire équivalente de 40€ TTC

- 4 gagnants : 8 places Jeux Paralympiques de Paris 2024 – épreuve Para tennis de table prévue le 04/09/2024 d'une valeur unitaire équivalente de 40€ TTC
- 2 gagnants : 4 places Jeux Paralympiques de Paris 2024 – épreuve Basket fauteuil prévue le 29/08/2024 d'une valeur unitaire équivalente de 40€ TTC
- 3 gagnants : 6 places Jeux Paralympiques de Paris 2024 – épreuve Basket fauteuil prévue le 08/09/2024 d'une valeur unitaire équivalente de 70€ TTC
- 2 gagnants : 4 places Jeux Paralympiques de Paris 2024 – épreuve Para Taekwondo prévue le 29/08/2024 d'une valeur unitaire équivalente de 30€ TTC

Les gagnants devront se rendre aux différentes épreuves par leurs propres moyens. Les éventuels frais de transport entre le domicile des gagnants et les lieux des épreuves, de logement (hormis places Cérémonies), de repas, les frais d'assurance, les dépenses personnelles et tout autre frais ne sont pas compris dans la dotation et restent à la charge des gagnants.

4.2 –

Les lots seront acceptés tel qu'ils sont présentés. Aucun changement pour quelque raison que ce soit ne pourra être demandé. Aucune contrepartie financière ou équivalent financier ne pourra être demandé. Il est précisé que l'Organisateur ne fournit aucune prestation ni garantie, les gains consistant uniquement en la remise des lots prévus ci-dessus. Aucun dédommagement ne pourra être demandé par les candidats.

L'Organisateur se réserve la possibilité de remplacer les lots par des produits d'une valeur égale ou supérieure en cas d'indisponibilité desdits lots, sans qu'aucune réclamation ne puisse être formulée à cet égard.

Les photographies et représentations graphiques présentant les lots ont exclusivement une fonction d'illustration et ne sont pas contractuelles. Les lots sont nominatifs et ne peuvent être attribués à d'autres personnes que les gagnants.

ARTICLE 5 : REMISE DES LOTS

5.1 –

Les gagnants seront informés par email, sur l'adresse email renseignée lors de leur participation au jeu concours, au plus tard dans les 15 jours ouvrés après la date du tirage au sort.

Aucune confirmation écrite ne sera adressée.

Aucun message ne sera adressé aux perdants et aucune réponse à l'issue du tirage au sort ne sera faite par téléphone ou par écrit.

L'Organisateur pourra demander au participant de justifier de son identité aux fins de remise du lot sans toutefois que cela constitue une obligation pour l'Organisateur.

L'Organisateur pourra demander au participant une preuve d'achat réalisé entre le 02/01/2024 et le 30/04/2024 dans un magasin Optic 2000 uniquement afin de vérifier la validité de la participation.

Si la participation s'avérait non conforme au présent règlement (par exemple, informations nominatives inexactes), l'organisateur sera en droit de ne pas remettre le lot.

Dans cette hypothèse, le lot fera l'objet d'une nouvelle attribution à un suppléant.

5.2 –

Les gagnants recevront un second mail de la plateforme de gestion des places de l'Organisateur les invitant à valider leurs billets, vérifier leurs informations pré-enregistrées et indiquer les informations sur leur accompagnant.

Les gagnants auront 15 jours pour s'enregistrer de manière autonome sur la plateforme. Toutes les étapes seront précisées dans le mail.

A la suite de cet enregistrement, les lots seront envoyés par l'outil billetterie de Paris 2024 au plus tard le 30/06/2024.

Si le gagnant ne s'enregistre pas sur la plateforme dans le délai de 15 jours après l'envoi du second mail visé ci-dessus, les gagnants seront réputés avoir définitivement renoncé à leur lot, sans que cette renonciation puisse donner lieu à indemnisation.

ARTICLE 6 : LIMITE DE RESPONSABILITE

L'Organisateur ne saurait être tenu pour responsable d'éventuels dysfonctionnements susceptibles d'entraîner des défaillances dans l'administration, la sécurité et/ou la gestion du jeu concours.

L'Organisateur ne saurait davantage être tenu pour responsable des dommages de quelque nature qu'ils soient qui pourraient être causés aux participants dans le cadre et/ou à l'occasion du présent jeu concours .

L'Organisateur n'est pas responsable en cas de modification des dates/horaires des épreuves gagnées et/ou de la nature des épreuves sportives. Seul Paris 2024 a le monopole des décisions sur l'organisateur des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024.

ARTICLE 7 : DEPOT DU REGLEMENT

Le présent règlement est validé et déposé auprès de la SAS ACTANORD, huissiers de justice associés exerçant à LILLE (59000), au 105 quai des Chevillards, 59000 Lille.

Il sera accessible et consultable sur le Jeu concours pendant toute la durée du Jeu concours, ainsi que dans les magasins cités en Annexe 1.

Il est adressé à titre gratuit, à toute personne qui en ferait la demande auprès des magasins pré-cités Optic 2000 (timbre remboursé sur demande au tarif lent en vigueur dans la limite d'une demande par famille, même nom, même adresse).

ARTICLE 8 : DONNEES PERSONNELLES

8.1 –

L'Organisateur se réserve le droit, pour quelque raison que ce soit, de modifier, prolonger, écourter, suspendre ou annuler ce jeu concours sans que sa responsabilité soit engagée de ce fait, et notamment s'il apparaît que des fraudes sont intervenues sous quelque forme que ce soit.

L'Organisateur se réserve, dans cette hypothèse, le droit de ne pas attribuer la dotation aux fraudeurs et/ou de les poursuivre devant les juridictions compétentes.

8.2 –

Conformément Règlement (UE) 2016/679 relatif à la protection des données personnelles (RGPD), entré en vigueur le 25 mai 2018 et à toute législation applicable, en vigueur ou future, venant le compléter,, le Participant est informé que sa participation au présent Jeu concours vaut accord pour le traitement de ses données personnelles (Nom, prénom, mobile et adresse mail) par l'Organisateur et ses sous-traitants.

Ces informations, communiquées par le Participant sont indispensables au traitement des participations par l'Organisateur. A défaut, les participations ne pourront être prises en compte.

Les données collectées font l'objet d'un traitement informatique par l'Organisateur, et ses sous-traitants impliqués dans la gestion du Jeu concours, pour les finalités suivantes :

(I) Prise en compte de la participation au Jeu concours du Participant, (II) Remise des Dotations aux Gagnants.

Ces données seront conservées dans un délai de trois (3) ans avant d'être archivées.

Si le Participant a accepté de recevoir de la prospection commerciale, ses données seront conservées pendant trois (3) ans.

Tout participant dispose d'un droit d'accès et de rectification aux données nominatives le concernant, et peut s'opposer au traitement informatique de ces informations en écrivant à l'adresse suivante : Optic 2000 - Jeu concours « Billet Gagnant » - 5 avenue Newton 92140 CLAMART ou par email à l'adresse : donneesclient@optic2000.fr

Les personnes qui exercent le droit de suppression des données avant la fin du jeu concours sont réputées renoncer à leur participation.

ARTICLE 9 : ACCEPTATION DU REGLEMENT DU JEU CONCOURS

Le présent règlement est soumis à la loi française.

Toute difficulté d'interprétation, contestation et/ou difficulté de mise en œuvre du présent règlement et/ou tous les cas non prévus seront tranchés souverainement par l'Organisateur, dans le respect des lois en vigueur.

Les réclamations relatives au jeu concours devront être formulées par lettre recommandée avec accusé de réception adressée au siège social de l'Organisateur dans un délai maximum de 1 mois suivant la date du tirage au sort. Aucune réclamation ne sera acceptée passé ce délai.

ARTICLE 10 : LOI APPLICABLE ET JURIDIQUES COMPETENTES

Le simple fait de participer à ce jeu concours entraîne l'acceptation pure et simple du présent règlement et l'utilisation à des fins promotionnelles, commerciales, publicitaires ou informatives des noms, prénoms et, le cas échéant, photographies des gagnants du jeu concours, dans une limite d'1 an à partir de la date de gain du participant et sans que cette utilisation puisse ouvrir droit à rémunération ou indemnisation.

Fait à Lille, le

EXTRAIT DE RÈGLEMENT

Jeu concours par tirage au sort avec obligation d'achat organisé du 02/01/2024 au 30/04/2024 inclus par la société GADOL OPTIC 2000, accessible sur la page <https://kx1.co/website/billetgagnantoptic2000>. Jeu concours ouvert à toute personne physique, majeure résidant en France et limité à une participation par personne, ayant réalisé un achat d'un produit porteur de l'offre dans un magasin Optic 2000 participant à l'opération. Tirage au sort désignant 96 gagnants. Lots mis en jeu : 192 (Cent quatre-vingt-douze) places pour les jeux olympiques ou jeux paralympiques de Paris 2024, d'une valeur unitaire moyenne de 158,00 € TTC. Règlement complet du jeu concours déposé chez la SAS ACTANORD, Huissiers de Justice associés exerçant à Lille, au 105 Quai des Chevillards, 59000 Lille et disponible sur le site www.optic2000.com durant le jeu concours.

Annexe 1. Liste des magasins participants

Liste des magasins participants sur www.optic2000.com

Annexe 2. Flyers



BILLET GAGNANT

Gagnez votre place pour les Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024, le plus grand événement sportif du monde !

du 1/01/2024 au 30/04/2024
1 achat en magasin = 1 chance de gagner

Plus de 190 places à gagner ! Tous les mois, 24 participants seront tirés au sort pour gagner un lot de 2 places.

SCANNEZ POUR JOUER !



PARIS 2024 | Optic2000 | PARIS 2024

SUPPORTEUR OFFICIEL

Optic 2000, leader de l'optique en France, est Supporteur Officiel des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024 !

Tout au long de l'année, découvrez comment les opticiennes et opticiens du réseau Optic 2000 font de votre confort visuel un vecteur de performance grâce à des équipements optiques adaptés.

Suivez notre activité sportive sur www.optic2000.fr

